

Consommations alimentaires – Groupes d'aliments – Enfants 3-17 ans

Tableaux de distribution – Etude nationale nutrition santé (ENNS)

Tableau 2.2.5 : Consommation (en nombre de portions* sur 3 jours) de produits céréaliers complets[§] chez les enfants de 3 à 17 ans : pourcentages cumulés, moyenne, médiane, 2,5^e et 97,5^e percentiles (Etude nationale nutrition santé, ENNS, 2006-2007)

	Age (années)				Tous
	3-6 ans	7-10 ans	11-14 ans	15-17 ans	
Garçons					
Aucun (%)	64,6	62,6	64,4	68,6	64,7
< 0,5 portion/3j	79,3	71,7	72,1	74,7	74,3
< 1 portion/3j	88,7	83,6	80,1	84,4	84,1
< 1,5 portions/3j	94,5	91,9	86,2	90,1	90,7
< 2 portions/3j	96,8	94,7	89,3	92,5	93,4
< 2,5 portions/3j	97,2	95,7	90,7	93,4	94,3
< 3 portions/3j	97,8	97,9	93,4	94,4	96,1
Moyenne	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5
Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2,5 ^e percentile	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
97,5 ^e percentile	3,0	2,8	4,5	6,2	3,6
Filles					
Aucun (%)	58,9	61,1	62,8	53,6	59,3
< 0,5 portion/3j	72,8	71,9	72,1	57,7	68,9
< 1 portion/3j	80,6	83,2	77,9	70,4	78,3
< 1,5 portions/3j	89,0	88,4	89,5	79,8	86,8
< 2 portions/3j	94,2	91,7	91,6	86,7	91,1
< 2,5 portions/3j	95,7	94,2	94,1	88,8	93,3
< 3 portions/3j	97,4	96,0	94,9	90,2	94,7
Moyenne	0,5	0,5	0,5	0,9	0,6
Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2,5 ^e percentile	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
97,5 ^e percentile	3,2	3,9	3,6	4,3	3,9

* Pour les enfants de plus de 11 ans : une portion est équivalente à 150 grammes de pommes de terre, 50 g de pain, 200 g de pâtes, riz, légumes secs et d'autres féculents cuits ou 30 g de céréales du petit déjeuner.

Pour les enfants de moins de 11 ans : une portion est équivalente à 100 grammes de pommes de terre, 50 g de pain, 150 g de pâtes, riz, légumes secs et d'autres féculents cuits ou 30 g de céréales du petit déjeuner.

§ Y compris les céréales (riz, pâtes, semoule...), pommes de terre et légumes secs en tant que partie d'aliments ou de plats composés.

Questionnaire source : au moins deux rappels des 24 heures.

Résultats pondérés et redressés.

Note : le repère du PNNS « Favoriser les aliments céréaliers complets ou le pain bis » peut être interprété comme la consommation de produits complets sur les 3 jours de rappel.